

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS
LE 5 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 5 septembre 2017 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Annie Anglehart et Juliette Duguay
Messieurs Jean-Marc Allain et Hartley Lepage
Messieurs Richard Béliveau et Gaétan Delarosbil sont absents de la présente séance.

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 14h00.

Le point à l'ordre du jour est:

- 01- Asphaltage des routes Anse-à-la-Barbe, Mercier et du Capitaine ;
- 02- Période de questions ;
- 03- Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-09-336
ASPHALTAGE DES ROUTES
ANSE-À-LA-BARBE, MERCIER ET DU CAPITAINE

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Eurovia Québec Construction inc. au montant de 17 420,28 \$, taxes en sus pour de l'asphaltage dans les routes Anse-à-la-Barbe, Mercier et du Capitaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-09-337
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par monsieur Jean-Marc Allain à 14h04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Directrice générale./sec.-trés.